

UNSA
info



Syndicalisme de terrain, ensemble pour la défense des Ouvriers, Employés, Techniciens, Agents de maîtrise, Ingénieurs et Cadres.

TDMS, le 08 janvier 2019

Toute l'équipe UNSA vous adresse ses meilleurs vœux à vous et vos proches. L'UNSA portera haut et fort vos revendications afin de faire de cette année 2019 une année qui vous ressemble. Vous souhaitez participer activement ou dans l'ombre à la vie de l'entreprise ? N'hésitez pas, marquons 2019 de notre empreinte Autonome : ensemble, formons un nouveau syndicalisme à l'image de chacun ! Rejoignez-nous via contact@unsa-tdms.fr.

*Meilleurs
★ Vœux*

NAO : politique salariale 2019

Le double langage de M. Duhamel

Dans ses vœux formulés par courriel le 18 décembre, M. Duhamel met l'accent sur :

- les « dérives importantes sur des projets structurants, sources de fortes insatisfactions de la part de nos clients et d'impacts probablement non neutres sur les résultats à venir »
- la mise en place d'une « série d'initiatives qui devraient participer, à moyen terme, à une meilleure proactivité de notre organisation »
- le regret d'« une non atteinte de nos objectifs en matière de prises de commandes » en Inde et aux EAU

Alors que M. Duhamel a convenu, lors de la rencontre avec l'UNSA du 9 octobre 2018 :

- de la difficile équation entre maîtrise de la politique produit, savoir-faire et volonté de sous-traitance accrue à l'export pour gagner en compétitivité,
- des dysfonctionnements de tous les nouveaux outils déployés (ERP Fr et outils connexes, SAP Concur, etc), ayant un impact avéré sur la charge de travail des équipes et la productivité demandée

Mais... Qui a provoqué une fusion d'entreprise au 1^{er} janvier 2018 ?

Qui a choisi de déployer des outils non opérationnels (ERP ou SAP concur) ?

Qui a choisi de généraliser les espaces de travail collaboratifs ?

Ce n'est certainement pas les salariés !

Alors oui, parlons de « ténacité » ! Les salariés n'ont-ils pas été exemplaires en composant en 2018 avec :

- la fusion DMS
- les transformations organisationnelles
- les nouveaux outils et postes de travail ?

Ne mettre en avant que les aspects négatifs décourage les salariés et prépare à tort une politique NAO non représentative des efforts !

■ Une politique salariale 2019 à la hauteur des ambitions du Groupe ?

L'UNSA soutient les efforts de l'ensemble des salariés réalisés en 2018 et la nécessité de les récompenser honnêtement dans la politique salariale 2019 et demande l'équité de traitement pour l'ensemble des salariés de DMS :

- Une augmentation générale (AG) de 3%,
- Une augmentation individuelle additionnelle de 3%,
- Des salaires de base supérieurs à 105 % des minima conventionnels de la Métallurgie,
- La prime d'ancienneté des Mensuels calculée sur le salaire de base,
- Un 13ième mois pour tous les Mensuels, y compris pour les salariés ex-TUS,
- Le plancher du 13ième mois des Mensuels au niveau du PMSS,
- La rémunération variable des IC alignée sur les taux cibles Groupe, y compris pour les salariés ex-TSA,
- Un budget spécifique dédié aux promotions, ne grevant pas les augmentations salariales,
- Un budget spécifique de 0,1 % pour traiter les inégalités salariales entre les femmes et les hommes conformément à la loi, accessible aux femmes ET aux hommes
- L'engagement de primes additionnelles à l'occasion d'efforts remarquables, exemple cadence SPECTRA.

L'UNSA propose à toutes les autres Organisations Syndicales de DMS de s'unir et d'organiser des actions pour obtenir une politique salariale décente. Allons-nous rejouer l'éternel scénario d'un calendrier qui ne laisse aucune place à la négociation ?

■ Prime Macron

L'UNSA constate que la Direction ne s'est pas exprimée sur la prime Macron versable avant le 31 mars. L'UNSA est prête à toute négociation qui doit être décorrélée, d'après la loi, des NAO.

Changements en 2019 :

- ✚ Les retraites complémentaires Agirc et Arrco fusionnent en un seul, régime, le régime Agirc-Arrco (et diminution du point retraite !),
- ✚ Le Compte Personnel de Formation (CPF) comptabilise désormais en euros,
- ✚ Le Crédit d'impôts pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est transformé en allègement des cotisations d'assurance maladie,
- ✚ Le plafond de la sécurité sociale est revalorisé de 2%,
- ✚ Augmentation de 1,5% du montant horaire brut du SMIC,
- ✚ Entrée en vigueur du prélèvement à la source,
- ✚ Les heures supplémentaires exonérées de charges salariales et d'impôt sur le revenu.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS, UNE SITUATION A RESOUDRE,
UN TEMOIGNAGE ANONYME A PARTAGER, N'HESITEZ PAS !
L'UNSA DEFEND TOUS LES SALAIRES, EN TOUTE DISCRETION.

<http://unsa-tdms.fr>
contact@unsa-tdms.fr



100% différent
100% autonome
100% efficace